



## Ecole Provinciale d'Administration

### Gestion des archives

20 heures

- justifier la gestion des archives par son cadre légal ;
- expliquer et de justifier sur quels principes l'archivage repose au sein de l'administration publique ;
- définir et distinguer le rôle des Archives générales du Royaume et des Archives de l'Etat dans les Provinces ;
- définir le cycle de vie des archives en distinguant les archives vivantes des semi-vivantes et des mortes ;
- établir et d'assurer le suivi d'un tableau de tri ;
- identifier ce qui est à conserver, la durée de conservation et ce qui est à éliminer ;
- établir et mettre en place un classement (structurel et fonctionnel) dès la création ou la réception d'un document administratif.